

Compte rendu

OBJET	Site Natura 2000 « Landes des Monédières » Comité de pilotage
DATE et LIEU	Vendredi 23 octobre 2009 – Préfecture à Tulle
PARTICIPANTS	<p><i>Sous la Présidence de :</i></p> <p>Monsieur Eric CLUZEAU, Secrétaire général de la préfecture</p> <p><i>Participants :</i></p> <p>Madame Sylvie LOPEZ, Préfecture Monsieur Bernard LAROCHE, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture Madame Ghislaine NIGEN, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture Monsieur Frédéric GISCLARD, Direction Régionale de l'Environnement du Limousin Monsieur Jean-Pierre KUTTIG, Maire de Chaumeil Monsieur Michel BRETTE, Maire de Saint-Augustin, Monsieur Daniel GOUBE, Communauté de Communes Vézère-Monédières Monsieur Serge CHAUMEIL, Chambre d'Agriculture de la Corrèze Madame Nicole BRISSAUD, Fédération Départementale des Chasseurs Monsieur Jean-Claude POMIES, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Monsieur Kevin REIMRINGER, Conservatoire Botanique National du Massif Central Monsieur Jean-François LAMOUR, V.D.P. « Les Milans » Monsieur Cédric DEGUILLAUME, S.C.E.A. Deguillaume Monsieur Luc BRUNERYE, botaniste représentant le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel. Madame Fanny DALLA-BETTA, Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin</p> <p><i>Excusés :</i></p> <p>Monsieur le président du Conseil Général de la Corrèze Monsieur le président du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin Monsieur le président du Centre Régional de la Propriété Forestière Monsieur le président du Comité du Tourisme de la Corrèze Monsieur Gilles GORCEIX de l' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage</p>
COMMENTAIRES ET DECISIONS	<p>Monsieur CLUZEAU accueille les participants et ouvre le comité de pilotage du site NATURA 2000 des « Landes des Monédières ».</p> <p>En remarque préliminaire, M. CHAUMEIL manifeste vivement sa surprise de ne pas voir de représentants de la profession agricole au sein du comité de pilotage. Il est répondu que la S.C.E.A. Deguillaume, une des trois exploitations agricoles du site est membre, comme la chambre d'agriculture, du comité de pilotage. Les aspects agricoles</p>

inhérents au site des Monédières ont toujours été pris en compte par la structure animatrice et le comité de pilotage . La DIREN et les services de la Préfecture étudieront, notamment par l'analyse des textes réglementaires, la question de la représentation de la profession agricole au sein des comités de pilotage Natura 2000.

Informations sur le réseau NATURA 2000

M GISCLARD présente les derniers bilans chiffrés sur le réseau Natura 2000, considéré comme maintenant stabilisé au niveau national : 12 % de la surface sont concernés par Natura 2000 avec 8 % pour la Directive Habitats et 8 % pour la Directive Oiseaux, ce qui situe la France en-dessous de la moyenne européenne.

Localement, le bilan est le suivant :

- Pour le Limousin: 36 sites représentant 6,2 % du territoire régional, dont 3 sites relevant de la Directive Oiseaux et 33 sites de la Directive Habitats ; 30 sites bénéficient d'un document d'objectifs approuvé.
- Pour le département de la Corrèze : 18 sites, représentant 9,5 % du territoire départemental, dont 16 sites relevant de la Directive Habitats et 2 sites de la Directive Oiseaux ; 13 sites en phase d'animation (avec document d'objectifs validé) et 5 sites sans document d'objectifs, mais dont 3 sont en cours d'élaboration.
- La contractualisation de mesures de gestion des habitats est importante : 249 contrats (mesures agro-environnementales et contrats Natura 2000) ont été signés et sont encore en cours dans la région.

L'historique de la procédure Natura 2000 est rappelé pour ce site : cette réunion d'installation du nouveau comité de pilotage, composé le 10/08/09, fait suite à la désignation en droit français du site Natura 2000 par arrêté ministériel du 27/05/09.

En application des nouvelles dispositions concernant Natura 2000 amenées par la loi de développement des territoires ruraux du 23/02/05, chaque site désigné par arrêté ministériel peut bénéficier d'une gouvernance locale (présidence et maîtrise d'ouvrage) par les collectivités territoriales.

Le rôle de la structure porteuse (Etat ou collectivité) est d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation ou de l'animation du document d'objectifs : choix d'un maître d'œuvre, recherche de financements (20% d'autofinancement), suivi du travail du maître d'œuvre et organisation des réunions. Pour ce site, l'objectif du maître d'œuvre sera de réactualiser le document d'objectifs (cartographie et cahiers des charges) avec adjonction de la charte avant son examen par le comité de pilotage puis sa validation par arrêté préfectoral.

Le bilan régional de mise en place de cette nouvelle disposition est : sur les 36 sites de la région, 35 disposent maintenant d'un arrêté de désignation ; sur les 16 sites dont les nouveaux comité de pilotage ont déjà été réunis, 10 sont passés sous gouvernance locale et 6 sont restés sous gouvernance de l'Etat.

Election du président et désignation de la structure porteuse

M. CLUZEAU rappelle le souhait de l'Etat d'aller vers une meilleure appropriation de la démarche Natura 2000 par les élus locaux et les collectivités territoriales.

Les élus présents et les représentants des collectivités sont donc invités à présenter leur candidature respective à la présidence du comité de pilotage et à la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Devant l'absence de réponse favorable des maires et des structures représentées, M. CLUZEAU informe que l'Etat continuera à assumer la gouvernance de la démarche sur ce site jusqu'à la prochaine réunion du comité de pilotage.

Bilan de l'animation et perspectives

Mlle DALLA-BETTA, animatrice du site pour le compte du P.N.R. Millevaches, présente le bilan de la gestion actuelle (document distribué aux participants) :

- Mesures agro-environnementales : 41,73 ha contractualisés en 2007 (sur les 82 ha prévus initialement) ; 17,19 ha contractualisés en 2009 avec les mesures suivantes : Gestion raisonnée des prairies, entretien des parcours par pâturage, restauration des landes montagnardes et des milieux tourbeux, assistance mécanique et/ou manuelle pour l'ouverture des habitats et entretien des landes montagnardes.
- Contrats Natura 2000 : 4 ha contractualisés en 2009 pour des opérations de fauche de fougères, de girobroyage de la lande, de bûcheronnage et débardage à cheval et de débroussaillage d'entretien.
- Programme local agri-environnemental (P.L.A.E.) du cirque de Freysselines poursuivi en 2008-2009 sur les habitats non communautaires et en bordure du site (17,51 ha et 2291 m de clôture fixe) ; les travaux réalisés par l'association de réinsertion ont concerné le débroussaillage pour entretien de la zone bûcheronnée en 2006, la pose d'une clôture mobile, l'entretien d'une coupe forestière et la restauration de parcours par broyage et évacuation des rémanents de 2006.

Ainsi sur les 244 ha du site, 80 ha sont donc en gestion agro-environnementale ou strictement environnementale. M. REIMRINGER souhaiterait toutefois que soit mise en place une évaluation de l'efficacité des mesures de gestion des milieux.

M. DEGUILLAUME regrette la prise en compte insuffisante des parcelles que son exploitation souhaitait engager dans des mesures agro-environnementales en 2007 (40 ha acceptés pour 80 ha demandés) à cause d'une distinction faite entre surfaces qualifiées de peu productives et les autres dans l'application du dispositif. Un recours avait même été déposé au tribunal administratif sans résultat. Il s'étonne du décalage entre le projet de mesures agro-environnementales adoptées dans le document d'objectifs et la notice mise en place par la D.D.E.A pour les MAEt. M. LAROCHE souligne que c'est le principe de la PHAE qui a introduit la notion de zone peu productive qui toutefois reste à l'appréciation de l'exploitant. Selon M. DEGUILLAUME, ce dispositif conduit finalement à apporter une aide plus faible à un milieu dégradé qu'à un milieu qui l'est moins ; ainsi, cela peut conduire à l'abandon des landes dégradées ou leur mise en prairies si leur réhabilitation n'est pas mieux aidée. De plus, pour le même type d'opération, l'écart est grand entre l'aide prévue pour un contrat Natura 2000 non agricole et celle réservée à une mesure agro-environnementale. Enfin, cette notion de surface peu productive n'est pas appliquée sur les deux autres départements de la région.

M. CLUZEAU souhaite que cette problématique soit soumise à l'avis de la Commission Régionale Agri-Environnementale.

Pour 2010, une nouvelle tranche du P.L.A.E. prévoit sur 27 ha des opérations de restauration d'une fiche forestière par broyage, de débroussaillage, de réouverture d'un sentier rural, de pose de clôture mobile avec deux clides (passages) et de clôture fixe électrique. Ainsi, un projet global de pâturage pourra être mis en œuvre jusqu'en 2012 (40 brebis ont déjà pâture en 2008 et en 2009 dans le cirque de Freysselines).

Un projet de contrat Natura 2000 pour de la fauche de fougère est également à l'étude sur près de 5 ha de lande sur la section de Maurianges à Chaumeil.

Parmi les autres activités, sont à signaler :

- la cueillette de la myrtille surtout sur les secteurs de la Monédière, le Cirque de Freysselines et le Bos ;
- la cueillette de la bruyère, plante médicinale, pour laquelle existe une forte demande ;
- la randonnée pédestre avec une action de re-balisage en 2009 du GR passant sur le Cirque suite à une modification du tracé en 2008 qui a créé des soucis de fuite du troupeau ovine ;
- des visites du site par des scolaires, des techniciens forestiers et des animateurs de sites Natura 2000 ;
- des manifestations diverses : fête de la myrtille à Chaumeil et observation

	<p>astronomique.</p> <p>Mlle DALLA-BETTA présente les modifications qu'il serait souhaitable d'apporter aux cahiers des charges des contrats Natura 2000 et qui concernent essentiellement la référence aux montants qui doivent être estimatifs et non maximum. Un délai d'un mois est donné aux membres du comité de pilotage pour faire part de leurs remarques sur ces cahiers des charges.</p> <p>Mlle DALLA-BETTA évoque les pistes d'extension du périmètre du site actuel aux gîtes et habitats de chasse de plusieurs espèces de chiroptères (Directive Habitats) présentes à proximité. Une proposition précise et argumentée devra être présentée à la prochaine réunion pour discussion au sein du comité de pilotage avant d'aller plus avant dans la démarche.</p> <p>Les perspectives d'animation pour l'année à venir concernent donc:</p> <ul style="list-style-type: none">- la poursuite de la contractualisation ;- l'élaboration de la charte Natura 2000 ;- la gestion pastorale sur le cirque de Freysselines ;- les propositions d'extension du site ;- l'animation pédagogique ;- une étude de valorisation du paysage des Monédières. <p>En conclusion, M. CLUZEAU souligne le travail remarquable du P.N.R. Millevaches dans le respect d'un objectif de préservation et de gestion des milieux lié à l'homme et à l'activité agricole. Il propose également, dans le cadre de l'animation du site, l'organisation de visites thématiques sur le site.</p>
QUALITE Et SIGNATURE	<p style="text-align: right;">Eric CLUZEAU</p>